

## SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 14 avril, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	<b>PRESENTS</b> : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 11	<b>Conseillers ayant donné pouvoir</b> : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2015	<b>Excusés</b> : néant
	<b>Absents</b> : néant
	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

### 1. VOTE DES TAUX 2015 POUR LA FISCALITÉ LOCALE (DÉLIBÉRATION N° 14/2015)

Monsieur le Maire rappelle les taux 2014 des trois taxes.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux qu'en 2014**, à savoir :

- **Taxe d'habitation** : 10,68 %
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 14,52 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 34,50 %

### 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL (DÉLIBÉRATION N° 15/2015)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2014 du budget communal est présenté par Nicole AUVRAY, 1ère adjointe, et s'établit comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	214 793,05 €
DEPENSES	147 935,90 €
soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement	
- EXCEDENT	253 014,25 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	128 413,70 €
DEPENSES	60 759,62 €

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget communal**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL (DÉLIBÉRATION N° 16/2015)**

Claude HUITEMA, 2<sup>ème</sup> adjoint est élu président de séance.  
Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 du budget communal qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

RECETTES	214 793,05 €
DEPENSES	147 935,90 €
soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement	
- EXCEDENT	253 014,25 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

RECETTES	128 413,70 €
DEPENSES	60 759,62 €

Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON, se retire de la salle de réunions, et Monsieur Claude HUITEMA invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Après délibération, **le compte administratif 2014 du BUDGET COMMUNAL est approuvé à l'unanimité.**

**4. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET COMMUNAL (DÉLIBÉRATION N° 17/2015)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, ce jour, Considérant

Constatant que le compte administratif présente, après reprise de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **253 014,25 €**
- un excédent cumulé d'investissement de **7 245,27 €**

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (soit à la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, soit à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit) soit **0,00 €.**

Solde disponible

Affectation complémentaire au compte 1068.

Affectation en cas d'excédent reporté de fonctionnement (002) **253 014,25 €**

**5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2015 (DÉLIBÉRATION N° 18/2015)**

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des différentes subventions aux associations pour l'année 2015 :**

ASSOCIATIONS	MONTANT 2015
C.C.A.S. PAULMY	2 000,00 €
La truite de l'Aigronne	65,00 €
A.F.N.	150,00 €
Club des Amis du Brignon	150,00 €
Syndicat d'Initiative PAULMY	150,00 €
Les Amis du Châtelier	150,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATIONS	MONTANT 2015
Protection Civile	122,00 €
Association Sportive PAULMY	500,00 €
Subventions imprévues	500,00 €
<b>TOTAL 2015</b>	<b>3 787,00€</b>

**6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL (DÉLIBÉRATION N° 19/2015)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 du budget communal qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

RECETTES 425 933,25 €  
DEPENSES 425 933,25 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

RECETTES 153 060,52 €  
DEPENSES 153 060,52 €

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité le budget primitif du budget communal tel que défini ci-dessus.**

**7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DÉLIBÉRATION N° 20/2015)**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2014 du budget Annexe Assainissement est présenté par Nicole AUVRAY, 1<sup>ère</sup> adjointe, et s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

RECETTES 17 888,85 €  
DEPENSES 17 576,85 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

EXCEDENT 1 740,94 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

RECETTES 14 130,90 €  
DEPENSES 12 243,27 €

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 du budget annexe assainissement.**

**8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DÉLIBÉRATION N° 21/2015)**

Monsieur Claude HUITEMA, 2<sup>ème</sup> adjoint, est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 du Budget annexe assainissement qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

RECETTES 17 888,85 €  
DEPENSES 17 576,85 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

EXCEDENT 1 740,94 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

RECETTES	14 130,90 €
DEPENSES	12 243,27 €

Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON, se retire de la salle de réunions, et Monsieur Claude HUITEMA invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

**Le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité.**

**9. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DÉLIBÉRATION N° 22/2015)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, ce jour, Considérant

Constatant que le compte administratif présente, après reprise de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **3 180,29 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **-1 439,35 €**

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (soit à la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, soit à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit **1 439,35 €**

Solde disponible

Affectation complémentaire au compte 1068

Affectation en cas d'excédent reporté de fonctionnement (002) **1 740, 94 €**

**10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DÉLIBÉRATION N° 23/2015)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 du budget annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

RECETTES	29 735,94 €
DEPENSES	29 735,94 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

RECETTES	18 774,35 €
DEPENSES	18 774,35 €

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du budget annexe assainissement.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>	
<b>SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015</b>	
<b>DÉLIBÉRATION N° 014/2015</b>	<b>VOTE DES TAUX 2015 POUR LA FISCALITÉ LOCALE</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 015/2015</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 016/2015</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 017/2015</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET COMMUNAL</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 018/2015</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2015</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 019/2015</b>	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 020/2015</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 021/2015</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 022/2015</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 023/2015</b>	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 <sup>ère</sup> adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 <sup>ème</sup> adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 <sup>ème</sup> adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère			